
armées canadiennes aux opérations internationales de secours à l'étranger.

La Direction du désarmement et du contrôle des armements émet des conseils et des recommandations concernant la politique et les points de vue gouvernementaux qui se rattachent à la participation canadienne aux négociations en vue de mettre un terme à la course aux armements. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction des relations de défense et avec la Direction de la politique de contrôle des armements du ministère de la Défense nationale. Après consultation avec d'autres bureaux, organismes et ministères, la Direction prépare des directives à l'intention des représentants canadiens à la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève, organisme de négociation qui fait rapport chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité cherche à réaliser des accords dans le secteur du contrôle des armements comme l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires, de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et biologiques. La Direction du désarmement et du contrôle des armements coordonne aussi les lignes de conduite et les points de vue canadiens sur les questions connexes examinées par l'OTAN. Les plus importantes de ces questions, à l'égard desquelles les États-Unis consultent étroitement leurs alliés de l'OTAN, sont celles qui ont trait aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui se déroulent entre les États-Unis et l'Union soviétique. La Direction coordonne la contribution du Canada aux études de l'OTAN sur les aspects techniques et militaires du MBFR et aux aspects militaires de la sécurité qui sera soumise à l'examen de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le Bureau des affaires juridiques se compose de deux directions: Consultations juridiques et Opérations juridiques. Ces services sont sous la direction générale du Conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures qui est aussi le directeur général des affaires juridiques. Dotées chacune d'un directeur, ces directions fonctionnent indépendamment, mais en étroite collaboration les unes avec les autres, avec les autres directions du Ministère et avec les autres ministères de l'État. Les fonctions du Bureau sont les suivantes:

- (1) Conseiller le ministère des Affaires extérieures et le Gouvernement canadien sur les questions de droit international;
 - (2) contribuer au développement progressif du droit international selon les intérêts du Canada;
 - (3) assurer l'élaboration et l'application de la politique étrangère canadienne conformément aux principes reconnus, ou en voie d'élaboration, du droit international;
-